



ANALYSE DES CHANGEMENTS APPORTES PAR LA REVISION DU SYSCOHADA

Cas de la liste de comptes

Par Gérard KAKALA KISIMBA* et Yan KASONGO MUHALA†

Résumé

La révision du SYSCOHADA doit avoir apporté des changements que nous pouvons relever par la comparaison de ce système comptable avant et après la révision. Les dissemblances observées seront évaluées en termes d'amélioration ou non. On examinera notamment la classification des comptes et les modifications y effectuées, les ajoutes ou les suppressions des comptes et de concepts, avant de formuler quelques suggestions.

Mots clés : Liste de comptes, Syscohada Révisé.

Abstract

The revision of SYSCOHADA must have brought changes that we can identify by comparing this accounting system before and after the revision. The observed dissimilarities will be evaluated in terms of improvement or not. We will examine in particular the accounts classification and the modifications made to them, additions or deletions of accounts and concepts, before formulating some suggestions.

Keywords: Accounts list, Revised Syscohada.

Introduction

La question des changements apportés par la révision du système comptable de l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (SYSCOHADA) intéresse au plus haut niveau les professionnels de la comptabilité en République Démocratique du Congo (RDC), eux qui ont changé de système comptable il n'y a pas longtemps.

A peine qu'ils ont commencé à s'habituer à la comptabilisation et à la présentation des états financiers sous SYSCOHADA, une révision du système est venue remettre presque à zéro le compteur de ceux qui avaient été formés et pratiqués sous le Plan comptable général congolais (PCGC). Ces derniers vont en effet chevaucher sur trois systèmes de comptabilité, à savoir le PCGC, le SYSCOHADA et le SYSCOHADA révisé, avec le désavantage de n'avoir pas eu suffisamment le temps de pénétrer le SYSCOHADA.

* Professeur Associé à l'Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi.

† Assistant chargé de cours à l'Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi.

Du PCGC au SYSCOHADA, l'attention était focalisée sur ce qui avait changé, ou ce qu'il y avait de nouveau. Ce passage a été un retour à l'école pour ceux qui avaient été formé en PCGC. Cette tâche a été assurée par le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC), qui par divers séminaires avait réalisé la remise à niveau de la plus part d'entre eux. Une autre génération de ceux qui avait commencé par le SYSCOHADA se retrouve aussi aujourd'hui devant la même situation, celle de savoir quelles sont les apports du nouveau système par rapport à l'ancien.

A l'aube de cette révision, certains ont tenté de présenter hâtivement un relevé des modifications sur la toile. A la lecture de ce qu'ils ont publié, il me semble qu'ils n'ont fait que gratter la surface du problème sans tenter d'être exhaustif même si cet achèvement serait difficile à réaliser dans un cadre comme celui-ci.

Un système de comptabilité est un référentiel. La liste de compte publiée par l'organe chargé de la régulation comptable dans un pays trouvent son importance dans le fait que si même l'on sait, sur base du cadre des comptes, que l'on peut créer une liste appropriée à la réalité de sa société, il n'en est moins pas nécessaire à l'enseignement qui se situe à un niveau généraliste et de s'en référer. La préoccupation de notre étude tourne autour de la question ci-après : Quels sont les changements apportés par la révision du SYSCOHADA révisé sur la liste des comptes? Quels sont les modifications qui ont été apporté à l'ancienne liste ?

Sous hypothèse de modification des concepts, d'intitulés de comptes, de suppressions ou d'ajout de compte, nous nous donnons la tâche d'aborder ces préoccupations en procédant par une comparaison des listes de comptes, relever les différences et tenter d'expliquer le pourquoi, classe par classe.

METHODES ET MATERIELS

Comme dit ci-haut, l'approche est de type des homologies structurales basée sur la systémique. Nous procéderons au rapprochement de deux versions du système de comptabilité en vue de déceler leurs dissemblances. Nous l'élaborerons, pour chaque compte du cadre des comptes, un tableau comparatif à double entrée représentant la situation actuelle (Syscohada révisé) et la situation d'avant (Syscohada).

Les comptes (et sous comptes) n'ayant pas connu de changement ne seront pas repris, le but étant de mettre à la lumière le changement apportés par la révision. Des fois, il ne sera pas nécessaire de présenter ce tableau, par exemple lorsqu'un compte (ou ses subdivisions) a été ajouté : un commentaire suffira.

Pour ce faire, les listes des comptes de l'Acte uniforme Portant organisation de la comptabilité des entreprises « Plan de comptes et nomenclatures »[‡] et de celui de l'Acte uniforme Relatif au droit comptable et à l'information financière : Plan comptable général de l'OHADA (PCGO)[§] serviront de matériels à notre analyse.

RESULTATS

[‡]Le plan de comptes du Système comptable OHADA est l'ensemble des comptes définis et identifiés par un numéro et un intitulé.

[§] PGC : Plan Comptable Général OHADA

Comme dit ci-haut, les résultats des comparaisons sont consignés classe par classés dans un tableau à deux colonnes. De gauche à droite nous comparons les comptes du Syscohada révisé à ceux du Syscohada ligne par ligne. Les vides de part et d'autre indiquent qu'il n'y a pas de correspondance. Et les comptes non repris n'ont pas été changés ni en code, ni en libellé.

Classe 1 COMPTES DES RESSOURCES DURABLES

10 CAPITAL

Aucun changement n'a été enregistré sauf au sous compte 109 où l'intitulé du compte a été modifié en remplaçant le mot « Actionnaires » par « Apporteurs ».

Syscohada révisé	Syscohoda
10 CAPITAL	10 CAPITAL
109 APORTEURS, CAPITAL SOUSCRIT, NON APPELÉ	109 ACTIONNAIRES, CAPITAL SOUSCRIT, NON APPELÉ

11 RESERVES

Seul le compte 113 « Réserves règlementées » a vu s'ajouter des subdivisions à terminaison 2 et 4 ajoutées.

Syscohada révisé	Syscohoda
11 RÉSERVES	11 RÉSERVES
113 RÉSERVES RÉGLEMENTÉES	113 RÉSERVES RÉGLEMENTÉES
1132 Réserves d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	
1134 Réserves des valeurs mobilières donnant accès au capital	

13 RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Il y a eu l'adoption du vocable « Marge commerciale » à la place de « Marge brute » dû à l'abandon de la subdivision de « Marge brute sur marchandises » et « Marge brute sur matières ».

En outre, le compte 138 « Résultats hors activités ordinaires » (R.H.A.O.) a été détaillé pour diversification des types de R.H.A.O.

Syscohada révisé	Syscohoda
13 RESULTAT NET DE L'EXERCICE	13 RESULTAT NET DE L'EXERCICE
132 MARGE COMMERCIALE (M.C.)	132 MARGE BRUTE (M.B.)
	1321 Marge brute sur marchandises
	1322 Marge brute sur matières
138 RÉSULTAT HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (R.H.A.O.)	138 RÉSULTAT HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (R.H.A.O.)
1381 Résultat de fusion	
1382 Résultat d'apport partiel d'actif	
1383 Résultat de scission	
1384 Résultat de liquidation	

14 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Il faut noter l'abandon de la subdivision A et B pour les subventions d'équipement, faisant ainsi disparaître le compte 142 « *Subventions d'équipement B* ».

Par ailleurs, on observe dans la subdivision du compte 141 « *Subvention d'investissement* » le mot « Entreprise » a été remplacé par le mot « Entité ».

Par entité, la notion devient plus large ; on voit un regroupement des acteurs suivants: les entreprises, les sociétés, les groupes, les coopératives, les projets de développement et tous acteurs qui exercent une activité économique.

Syscohada révisé	Syscohoda
14 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
141 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	141 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A
1415 Entités publiques ou mixtes	1415 Entreprises publiques ou mixtes
1457 Entités et organismes privés	1417 Entreprises et organismes privés
	142 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT B

Aucun changement n'a été enregistré au compte 15 « *Provisions réglementées et fonds assimilés* ».

16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Au sous compte 161 Emprunt obligations, il faut noter l'ajout à la nomenclature du compte 1612, « en actions » une spécification si importante et l'ajoute de la subdivision à terminaison 3, soit 1613 « *Emprunts obligatoires remboursables en actions* ». La suppression du compte 1676 « *Droits du concédant exigibles en nature* ».

Entre outre, on relève des permutations des nomenclatures comme dans le cas du Compte 1684 « *Emprunt participatif* » qui prend la nomenclature du compte 1865 de l'avant révision ; et ce dernier après révision prend la nomenclature du compte du compte 1686 d'avant révision et ce dernier à son tour a une nouvelle nomenclature (1686 « *Emprunts et dettes contractés auprès des autres tiers* »).

Syscohada révisé	Syscohoda
1612 Emprunts obligataires convertibles en actions	1612 Emprunts obligataires convertibles
1613 Emprunts obligataires remboursables en actions	
167 AVANCES ASSORTIES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES	167 AVANCES ASSORTIES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES
	1676 Droits du concédant exigibles en nature
168 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES	168 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES
1684 Emprunts participatifs	1684 Dettes du concédant exigibles en nature
1685 Participation des travailleurs aux bénéfices	1685 Emprunts participatifs
1686 Emprunts et dettes contractés auprès des autres tiers	1686 Participation des travailleurs aux bénéfices

Abandon du compte 1676 « *Droits et dettes du concédant exigibles en nature* ».

17 DETTES DE LOCATION-ACQUISITION

Il faut noter le remplacement du concept de « Crédit-bail » par « location-acquisition » et l'abandon de la partie « et contrats assimilés ». Il est de même aux comptes 172,173 où le concept de « *Emprunts équivalents* » a été remplacé par celui de « *Dettes* » tout simplement. En plus un sous comptes de terminaison 4 : « *Dettes de location-acquisition/location de vente* » a été ajouté. On remarquera aussi que la nomenclature du compte 178 qui était anciennement « *Emprunts équivalents d'autres contrats* » a été remplacée par « *Autres dettes de location-acquisition* ».

Syscohada révisé	Syscohoda
17 DETTES DE LOCATION-ACQUISITION	17 DETTES DE CRÉDIT - BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS
172 DETTES DE LOCATION-ACQUISITION /CRÉDIT - BAIL IMMOBILIER	172 EMPRUNTS ÉQUIVALENTS DE CRÉDIT - BAIL IMMOBILIER
173 DETTES DE LOCATION-ACQUISITION /CRÉDIT - BAIL MOBILIER	173 EMPRUNTS ÉQUIVALENTS DE CRÉDIT - BAIL MOBILIER
174 DETTES DE LOCATION-ACQUISITION/LOCATION DE VENTE	
176 INTÉRÊTS COURUS	176 INTÉRÊTS COURUS
1762 sur dettes de location- acquisition/crédit – bail immobilier	1762 sur emprunts équivalents de crédit – bail immobilier
1763 sur dettes de location- acquisition/crédit – bail mobilier	1763 sur emprunts équivalents de crédit – bail mobilier
1764 sur dettes de location-acquisition/location-vente	
1768 sur autres dettes de location-acquisition	1768 sur emprunts équivalents d'autres contrats
178 AUTRES DETTES DE LOCATION-ACQUISITION	178 EMPRUNTS ÉQUIVALENTS D'AUTRES CONTRATS

Aucune modification n'a été observée au compte 18 « *Dettes liées à des participations et comptes de liaison établissements et sociétés* ».

19 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES,

On a observé la suppression du terme (Financière) qui était dans l'intitulé de ce compte avant la révision.

Puis le compte 196 « *Provision pour pensions et obligations similaires* » a été détaillé en ses subdivisions : 1961 « *Provision pour pensions et obligations similaires- engagement de retraite* » et 1962 « *Actif du régime de retraite* ».

Le compte 197 change de nomenclature en PROVISION POUR RESTRUCTURATION. Ce changement conduit automatiquement à la suppression de son compte 1971 provisions pour grosse réparation.

Pour le compte 198 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, suppression du terme « financière »,

- Suppression du compte 1982 « *Provision pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)* » ;

- Ajout du compte 1984 « *Provision pour démantèlement et remise à l'état* » et 1985 provisions pour droits à réduction ou avantage en nature (chèque, cadeau, cartes de fidélité...);
- Modification de la nomenclature du compte 1988 Provision pour risques, sous la nomenclature de « *Autres provisions financières pour risques et charges* » avant révision.

Syscohada révisé	Syscohoda
19 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES	19 PROVISIONS FINANCIERS POUR RISQUES ET CHARGES
191 PROVISION POUR LITIGES	
192 PROVISIONS POUR GARANTIES DONNEES AUX CLIENTS	
193 PROVISIONS POUR PERTES SUR MARCHES A ACHEVEMENT FUTUR	
194 PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE	
195 PROVISIONS POUR IMPÔT	
196 PROVISION POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES	196 PROVISION POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES
1961 Provision pour pensions et obligations similaires-engagement de retraite	
1962 Actif du régime de retraite.	
197 PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION	197 PROVISIONS POUR CHARGES À REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES
	1971 Provisions pour grosses réparations
198 AUTRES PROVISIONS FINANCIÈRES POUR RISQUES ET CHARGES	198 AUTRES PROVISIONS FINANCIÈRES POUR RISQUES ET CHARGES
	1982 Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprises concessionnaires)
1984 Provisions pour démantèlement et remise en état	
1985 Provisions pour droits à réduction ou avantage en nature (chèque cadeau, cartes de fidélités...)	
1988 provisions pour divers risques et charges	1988 autres provisions financières pour risques et charges

Classe 2 COMPTES D'ACTIFS IMMOBILISES

A cette classe on a noté la suppression du Compte 20 « Charges immobilisées » et de toutes ses subdivisions.

21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le compte 211 a été modifié par l'abandon du vocable « Recherches ». Les subdivisions pour raison de spécification ont été ajoutées aux comptes 212 ,213 et 218.

Au compte 2191 : suppression du terme « recharge »

Au compte 2192 : ajout à la nomenclature de « l'internet ».

Syscohada révisé	Syscohoda
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Idem
211 FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	211 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
212 BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	212 BREVETS, LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES
2121 Brevets	
2122 Licences	
2123 Concessions de service public	
2128 Autres concessions et droits similaires	
213 LOGICIELS ET SITES INTERNET	213 LOGICIELS
2131 Logiciels	
2132 Dites internet	
218 AUTRES DROITS ET VALEURS INCORPORELS	218 AUTRES DROITS ET VALEURS INCORPORELS
2181 Frais de prospection et d'évaluation de ressources minières	
2182 Coût d'obtention du contrat	
2183 Fichiers clients, notices, titres de journaux et magazines	
2184 Coûts des franchises	
2188 Divers droits et valeurs incorporels	
219 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	219 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS
2191 Frais de développement	2191 Frais de recherche et de développement
2193 Logiciels et internet	2193 Logiciels

22 TERRAINS,

Au compte 224 « Travaux de mise en valeur des terrains » un détail à terminaison 5 a été ajouté : 2245 « Améliorations du fonds ».

L'intitulé du compte 225 a été aussi changé en remplaçant le terme « Gisement » par « Carrières et Tréfonds ». cela a été constaté de même au compte 2295.

Il ya aussi l'ajoute au compte 228 « Autres terrains » d'un compte détaillé à terminaison 6 : 2286 « Terrains de location-acquisition » et le remplacement du terme « immeuble de rapport » par le terme « immeuble de placement » au compte à terminaison 1 : 2281. Ceci s'observe également à la subdivision à terminaison 8 : 2288 où le terme « Autres » est remplacé par le terme « Divers » au compte 2288.

Syscohada révisé	Syscohoda
224 TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DES TERRAINS	224 TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DES TERRAINS
2245 Amélioration du fonds	
2245 Amélioration du fonds	
225 TERRAINS DE CARRIERES-TREFONDS**	225 TERRAINS DE GISEMENT
228 AUTRES TERRAINS	
2281 Terrains – immeuble de placement	2281 Terrains – immeuble de rapport
2285 Terrains des logements affectés au personnel	
2286 Terrains de location – acquisition	
2288 divers terrains	2288 Autresterrains
229 AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS EN COURS	229 AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS EN COURS
2295 Terrains de carrières –tréfonds	2295 Terrains de gisement

23 BÂTIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS,

On observe un changement du terme « immeuble de rapport » d'avant révision par le terme « Bâtiment - immeuble de placement » aux comptes 2315 et 2325.

L'ajout des compte est observer dans la subdivision du sous compte 231 et 232 pour les compte à terminaison 6; et 234 pour le compte à terminaison 5.

A la subdivision du sous compte 233 on observe l'ajout à l'intitulé de « Ouvrages d'infrastructure » ceci s'observe également au sous compte 234 pour « Aménagement, agencements ».Il en est de même de l'ajout de l'« Aménagement de bureaux » à la subdivision à terminaison 8 du sous compte 235.

Une modification complète de l'intitulé du compte 239 et une subdivision bien détaillée est observée.

Syscohada révisé	Syscohoda
231 BÂTIMENTS INDUSTRIELS, AGRICOLES, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX SUR SOL PROPRE	231 BÂTIMENTS INDUSTRIELS, AGRICOLES, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX SUR SOL PROPRE
2315 Bâtiments – immeubles de placement	2315 Immeuble de rapport
2316 Bâtiment de location-acquisition	
232 BÂTIMENTS INDUSTRIELS, AGRICOLES, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX SUR SOL D'AUTRUI	232 BÂTIMENTS INDUSTRIELS, AGRICOLES, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX SUR SOL D'AUTRUI
2325 Bâtiments – immeubles de placement	2325 Immeuble de rapport
2326 Bâtiment de location-acquisition	
233 OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE	233 OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE
2338 Autres ouvrages d'infrastructure	2338 Autres
234 AMENAGEMENTS,	234 INSTALLATIONS TECHNIQUES

**

AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	
2345 Aménagements et agencements des bâtiments	
235 AMENAGEMENTS DE BUREAUX	IDEM
2358 Autres aménagements de bureaux	2358 Autres
239 BATIMENTS, AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS EN COURS	239 BATIMENTS ET INSTALLATIONS EN COURS
2391 Bâtiments en cours	
2392 Installations en cours	
2393 Ouvrages d'infrastructures en cours	
2394 Aménagements, agencements et installations techniques en cours	
2395 Aménagements de bureaux encours	
2398 Autres installations et agencements en cours	

24 MATÉRIEL, MOBILIER ET ACTIFS BIOLOGIQUES,

Ajout à son inutile de deux termes : « Mobilier et actifs biologiques »

On relève l'ajout aux sous comptes 241, 242, 244, 245 à terminaison 6 : pour indication de ces derniers successivement en location – acquisition.

On observe aussi l'ajout au sous compte 244 à terminaison 5 : 2445 Matériel et mobilier – immeuble de placement

Le compte 2456 avant révision cède sa nomenclature au compte 2457 et le compte 2458 change d'intitulé, l'autre fois « Autres (vélo, mobylette, moto,...) » et cette fois ci « Autres matériels de transport.

Le compte 246 Immobilisations animales et agricole change en « Actifs biologiques » et à sa terminaison 8 dans sa subdivision, un ajout à la l'intitulé est observé « Actifs biologiques »

Au compte 247 on observe également le terme « actifs biologiques » et une subdivisions bien précise sur l'agencement et aménagement du matériel (2471), des actifs biologiques (2472), des autres matériels et actifs biologiques (2478)

Le sous compte 248 ne concerne plus seulement les « autres matériels », mais aussi les autres « mobiliers », d'où l'intitulé « autres matériels et mobiliers ». Il s'en suit un ajout d'une subdivision de « Divers matériels mobiliers » au compte 2488.

Syscohada révisé	Syscohoda
24 MATÉRIEL, MOBILIER ET ACTIFS BIOLOGIQUES	24 MATÉRIEL
241 MATÉRIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	Idem
2416 Matériel et outillages industriel et commercial de location-acquisition	Aucun
242 MATÉRIEL ET OUTILLAGE AGRICOLE	Idem
2426 Matériel et outillage agricole de location-acquisition	Aucun
244 MATÉRIEL ET MOBILIER	Idem
2445 Matériel et mobilier - immeubles de placement	Aucun
2446 Matériel et mobilier de location-acquisition	2446 Matériel et mobilier des immeubles de rapport
245 MATÉRIEL DE TRANSPORT	245 MATÉRIEL DE TRANSPORT
2456 Matériel de transport de location-acquisition	2456 Matériel hippomobile
2457 Matériel hippomobile	Permutation (voir compte 2456)
2458 Autres matériels de transport	2458 Autres (vélo, mobylette, moto)
246 ACTIFS BIOLOGIQUES	246 IMMOBILISATIONS ANIMALES ET AGRICOLES
2468 Autres actifs biologiques	2468 Autres
247 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DU MATÉRIEL ET ACTIFS BIOLOGIQUES	247 AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DU MATÉRIEL
2471 Agencements, aménagements du matériel	Aucun
2472 Agencements, aménagements des actifs biologiques	Aucun
2478 Autres agencements, aménagements du matériel et actifs biologiques	Aucun
248 AUTRES MATÉRIELS ET MOBILIERS	248 AUTRES MATÉRIELS
2488 Divers matériels mobiliers	Aucun
249 MATÉRIEL ET ACTIFS BIOLOGIQUES EN COURS	249 MATÉRIEL EN COURS
2496 Actifs biologiques	2496 Immobilisations animales et agricoles
2497 Agencements et aménagements du matériel et des actifs biologiques	2497 Agencements et aménagements du matériel
2498 Autres matériels et actifs biologiques en cours	2498 Autres matériels

Aucun changement n'a été apporté par la révision. Au comptes 25 « Avances et acomptes versés sur immobilisations » et au compte 26 « Titres de participation ».

27 AUTRES IMMOBLISATIONS FINANCIÈRES

Suppression du terme « non commercial » à l'intitulé du compte 271
Ajout d'une subdivision du sous compte 271 à terminaison 8 : 2718 : Autres prêts et créances.

Au compte 2728 une précision pour le prêt avec l'ajout du terme « personnel » et ajoute de deux comptes à terminaison 6 et 8 du sous compte 274.

Dans la réflexion qu'on dépose de l'argent à la banque pour que cela génère les intérêts à long terme d'une part et d'autres part les métaux précieux, un ajout au sous compte 278 « *Immobilisation financière diverses* » à terminaison 4, 5 et 8 est observé à cet effet.

Syscohada révisé	Syscohoda
27 AUTRES IMMOBLISATIONS FINANCIÈRES	IDER
271 PRÊTS ET CRÉANCES	271 PRÊTS ET CRÉANCES NON COMMERCIALES
2718 Autres prêts et créances	
272 PRÊTS AU PERSONNEL	272 PRÊTS AU PERSONNEL
2728 Autres prêts au personnel	2728 Autres prêts (frais d'études...)
273 CRÉANCES SUR L'ÉTAT	273 CRÉANCES SUR L'ÉTAT
2734 Créances sur le concédant	
2738 Autres créances sur l'Etat	2738 Autres
274 TITRES IMMOBILISÉS	274 TITRES IMMOBILISÉS
2745 Obligations	
2746 Actions ou parts propres	
278 IMMOBLISATIONS FINANCIÈRES DIVERSES	278 IMMOBLISATIONS FINANCIÈRES DIVERSES
2784 Banques dépôts à terme	
2785 Or et métaux précieux	
2788 Autres immobilisations financières	

28 AMORTISSEMENTS

Suppression dans la subdivision des sous comptes de 282 « *Amortissements des terrains* », notamment pour l'amortissement des terrains agricoles et forestiers ainsi que pour les terrains de gisement.

Syscohada révisé	Syscohoda
28 AMORTISSEMENTS	28 AMORTISSEMENTS
282 AMORTISSEMENTS DES TERRAINS	282 AMORTISSEMENTS DES TERRAINS
	2821 Amortissements des terrains agricoles et forestiers
	2825 Amortissements des terrains de gisement
284 AMORTISSEMENTS DU MATÉRIEL	284 AMORTISSEMENTS DU MATÉRIEL
2846 Amortissements des actifs biologiques	2846 Amortissements des immobilisations animales et agricoles
2847 Amortissements des agencements et aménagements du matériel et des actifs biologiques	2847 Amortissements des agencements et aménagements du matériel

Les mots « animaux et agricoles » ont été changés en « biologiques ». Cette amélioration corrige le fait que le terme agricole peut inclure aussi bien celui d'« animales ».

29 DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

On a enregistré des différences à tous les niveaux des comptes à cause de l'abandon de « Provisions pour dépréciation » en faveur de « Dépréciation » tout simplement. Il apparaît aussi la notion de la dépréciation d'« Actifs biologiques ». Le compte 2913 « *Provisions pour dépréciation des logiciels* » a été amélioré en y ajoutant le mot « et site internet », en plus du changement de « provision pour dépréciation » en « Dépréciations ». Il devient 2913 « *Provisions pour dépréciation des logiciels et sites internet* ».

Il en est de même pour le compte 2934 « *Provisions pour dépréciation des installations techniques* » devenu 2934 « *Dépréciations des aménagements, agencements et installations techniques* ». Il y a aussi suppression de la partie « non commerciales » au compte 2971.

Syscohada révisé	Syscohoda
29 DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	29 PROVISIONS POUR DEPRECIATION
291 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	291 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
2913 Dépréciations des logiciels et sites internet	2913 Provisions pour dépréciation des logiciels
293 DÉPRÉCIATIONS DES BÂTIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS	293 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES BÂTIMENTS, INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AGENCEMENTS
2934 Dépréciations des aménagements, agencements et installations techniques	2934 Provisions pour dépréciation des installations techniques
294 DÉPRÉCIATIONS DE MATÉRIEL, DU MOBILIER ET DE L'ACTIF BIOLOGIQUE	294 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE MATÉRIEL
2946 Dépréciations des actifs biologiques	2946 Provisions pour dépréciation des immobilisations animales et agricoles
2947 Dépréciations des agencements et aménagements du matériel et des actifs biologiques	2947 Provisions pour dépréciation des agencements et aménagements du matériel
297 DÉPRÉCIATIONS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	297 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
2971 Dépréciations des prêts et créances	2971 Provisions pour dépréciation des prêts et créances non commerciales

Sauf les particularités retenues aux comptes ci-dessus, on peut constater que la grande variation à ce compte est le remplacement de « Provisions pour dépréciation » par « Dépréciation ».

Classe 3 COMPTES DES STOCKS**31 MARCHANDISES ET 34 PRODUITS EN COURS**

On a enregistré à ces comptes l'introduction d'un sous compte à terminaison 3 et 5 « *Actifs biologiques* » avec leurs subdivisions.

Ce qui donne respectivement :

Syscohada révisé	Syscohoda
313 ACTIFS BIOLOGIQUES	
3131 Animaux	
3132 Végétaux	

Et,

Syscohada révisé	Syscohoda
34 PRODUITS EN COURS	34 PRODUITS EN COURS
345 ACTIFS BIOLOGIQUES EN COURS	
3451 Animaux	
3452 végétaux	

Rien à signaler pour les comptes 32 « *Matières premières et fournitures liées* » , 33 « *Autres approvisionnements* » et 35 « *Services en cours* ».

36 PRODUITS FINIS ET 37 PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET RÉSIDUELS

On a enregistré à ces comptes l'introduction d'un sous compte à terminaison 3 « *Actifs biologiques* » et ses subdivisions. Ce qui donne respectivement,

Syscohada révisé	Syscohoda
36 PRODUITS FINIS	36 PRODUITS FINIS
363 ACTIFS BIOLOGIQUES	
3631 Animaux	
3632 végétaux	
3638 Autres stocks (activités annexes)	

Et,

Syscohada révisé	Syscohoda
37 PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET RÉSIDUELS	37 PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET RÉSIDUELS
373 ACTIFS BIOLOGIQUES	
3731 Animaux	
3732 végétaux	
3738 Autres stocks (activités annexes)	

Rien à signaler pour le compte 38 « *Stocks en cours de route, en consignation ou en dépôt* » ainsi que pour le compte 39 « *Dépréciations des stocks* ».

Classe 4 COMPTES DES TIERS

40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Il ya eu introduction du compte 404 « Fournisseurs, acquisitions courante d'immobilisations » avec ses subdivisions de « *dettes en compte ou d'Effets à payer* » tant pour les immobilisations corporelles ou incorporelles. Ces comptes n'existaient pas avant la révision.

41 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Il ya eu introduction du compte 413 « *Clients, chèques, effets et autres valeurs impayées* » ainsi que ses subdivisions et le mot « courantes » ajouté à l'intitulé du compte 414 « *Créances sur cessions courantes d'immobilisations* ».

Les anciens comptes 4141 « *Créances en compte* » et 4142 « *Effets à recevoir* » ont été dédoublés en distinguant les immobilisations corporelles des immobilisations incorporelles, ce qui a modifié la numérotation (code) des comptes. Suite à cela l'ancien compte 4142 a été dédoublé en 4246 et 4147.

Il faut noter que pour le compte 4198 Clients, Rabais, Remises, Ristournes et autres avoirs à accorder que le mot « Client » n'ajoute aucune information supplémentaire, même si omis dans l'ancien Syscohada car le code « 41 » du compte le renseigne déjà.

Syscohada révisé	Syscohoda
413 CLIENTS, CHEQUES, ÉFFETS ET AUTRES VALEURS IMPAYES	
4131 Clients, chèques impayés	
4132 Clients, effets impayés	
4133 Clients, cartes de crédits impayées	
4138 Clients, autres valeurs impayées	
414 CRÉANCES SUR CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS	414 CRÉANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
4141 Créances en compte, immobilisations incorporelles	4141 Créances en compte
4142 Créances en compte, immobilisations corporelles	4142 Effets à recevoir
4146 Effets à recevoir, immobilisations incorporelles	
4147 Effets à recevoir, immobilisations corporelles	
419 CLIENTS CRÉDITEURS	419 CLIENTS CRÉDITEURS
4198 Clients, Rabais, Remises, Ristournes et autres avoirs à accorder	4198 Rabais, Remises, Ristournes et autres avoirs à accorder

42 PERSONNEL

À son sous compte 426, il y a eu ajoute du mot « et au capital ». Ce compte a été en outre ventilé.

Syscohada révisé	Syscohoda
426 PERSONNEL, PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES ET AU CAPITAL	426 PERSONNEL, PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
4261 Participation aux bénéfices	
4262 Participation au capital	

43 ORGANISMES SOCIAUX

Le compte 433 a été enrichi avec deux subdivisions à terminaison 2 et 3

Syscohada révisé	Syscohoda
433 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	433 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX
4332 Assurance Retraite	
4333 Assurances et organismes de santé	

Il y a eu au compte 44 « *Etat et collectivités publiques* » un ajout à son sous compte 449 à terminaison 7 : 4497 « *Etat Avances Sur subvention* ».

Et aucun changement n'a été observé au compte au compte 45 Organismes internationaux.

46 APPOORTEUR, ASSOCIES ET GROUPE

Il y a eu pour ce compte la suppression du compte 4659 « *Associés, acompte dur dividendes* ».

Dans la subdivision, on remarque que les mots « associé et actionnaire » cèdent leur place au mot « apporteur » sauf aux comptes 462 (où on n'a noté aucun changement) et 463. Ce dernier est cette fois ci détaillé en 4631 et 4636.

Les modifications de l'intitulé avec le mot « apporteur » sont observées aux comptes 4614 et 4618.

Syscohada révisé	Syscohoda
46 APPOORTEURS, ASSOCIÉS ET GROUPE	46 ASSOCIÉS ET GROUPE
461 APPOORTEURS, OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL	461 ASSOCIÉS, OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL
4611 Apporteurs apports en nature	4611 Associés apports en nature
4612 Apporteurs apports en numéraire	4612 Associés apports en numéraire
4613 Apporteurs, capital appelé non versé	4613 Actionnaires, capital souscrit appelé non versé
4614 Apporteurs, compte d'apport, opération de restructuration (fusion...)	4614 Associés, capital appelé non versé
4615 Apporteurs, versements reçus sur augmentation de capital	4615 Associés, versements reçus sur augmentation de capital
4616 Apporteurs, versements anticipés	4616 Associés, versements anticipés
4617 Apporteurs défaillants	4617 Actionnaires défaillants
4618 Apporteurs, titres à échanger	4618 Associés, autres apports
4619 Apporteurs, capital à rembourser	4619 Associés, capital à rembourser
463 ASSOCIÉS, OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN ET GIE	463 ASSOCIÉS, OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN
4631 Opérations courantes	
4626 Intérêts courus	
465 ASSOCIÉS, DIVIDENDES À PAYER	465 ASSOCIÉS, DIVIDENDES À PAYER
467 APPOORTEURS, RESTANT DÛ SUR CAPITAL APPELÉ	467 ACTIONNAIRES, RESTANT DÛ SUR CAPITAL APPELÉ

Au compte 47, changement d'intitulé du compte 471 « *Compte d'attente* » en « débiteurs et créditeurs divers », avec ajout des comptes divisionnaire à terminaison 1,2,5,6,7, 8 et 9.

Le compte 472 « *Versements restant à effectuer sur titres non libérés* » change d'intitulé et devient « *Créance et dettes sur titres de placement* ». On remarque par ailleurs l'ajout du compte 473 « *Intermédiaires – opérations faites pour le compte de tiers* » avec une subdivision bien claire.

Au compte 474 on n'y a ajouté le mot « compte » ; de même on remarque l'ajout du compte 475 compte transitoire, ajustement spécial lié à la révision.

Au sous compte 478 on observe une subdivision bien détaillée et ajout ces certains compte ainsi qu'une spécification sur la nature des créances ou dettes (exploitations ou financières).

Syscohada révisé	Syscohoda
47 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS	47 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS
471 DIBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	471 COMPTES D'ATTENTE
4711 Débiteurs divers	4711 Débiteurs divers
4712 Créditeurs divers	4712 Créditeurs divers
4713 Obligataires	
4715 Rémunérations d'administrateurs	
4716 Compte d'affacturage	
4717 Débiteurs divers retenues de garantie	
4718 Apport, compte de fusion et opérations assimilées	
4719 Bons de souscription d'actions et d'obligations	
472 CREANCES ET DETTES SUR TITRES DE PLACEMENT	472 VERSEMENTS RESTANT À EFFECTUER SUR TITRES NON LIBÉRÉS
4721 Créances sur cessions de titres de placement	
4726 Versements restant à effectuer sur les Titres de placement non libérés	4726 Titres de participation
	4727 Titres immobilisés
	4728 Titres de placement
473 INTERMEDIAIRES-OPERATIONS FAITES POUR COMPTE DE TIERS	
4731 Mandants	
4732 Mandataires	
4733 Commettants	
4724 Commissionnaires	
4739 Etat, Collectivité, fonds global d'allocation	

474 COMPTE DE RÉPARTITION PÉRIODIQUE DES CHARGES ET DES PRODUITS	474 RÉPARTITION PÉRIODIQUE DES CHARGES ET DES PRODUITS
4746 Compte de répartition périodique des charges	4746 Charges
4747 Compte de répartition périodique des produits	4747 Produits
475 COMPTE TRANSITOIRE, AJUSTEMENT SPECIAL LIE A LA REVISION DU SYSCOHADA	475 CRÉANCES SUR TRAVAUX NON ENCORE FACTURABLES
4751 Compte actif	
4752 Compte passif	
478 ÉCARTS DE CONVERSION – ACTIF	478 ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF
4781 Diminution des créances d'exploitation	4781 Diminution des créances
4782 Diminution des créances financières	4782 Augmentation des dettes
4783 Augmentation des dettes d'exploitation	
4784 Augmentation des dettes financières	
4786 Différences d'évaluations sur instruments de trésorerie	
4788 Différences compensées par couverture de change	4788 Différences compensées par couverture de change
479 ÉCARTS DE CONVERSION – PASSIF	479 ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF
4791 Augmentation des créances d'exploitation	4791 Augmentation des créances
4792 Augmentation des créances financières	4792 Diminution des dettes
4793 Diminution des dettes d'exploitation	
4794 Diminution des dettes financières	
4797 Différences d'évaluations sur instruments de trésorerie	

Au compte 48 « Créances et dettes hors activités ordinaires (HAO) », notons un ajout de deux compte dans la subdivision à terminaison 3 et 6 du sous compte 481. Il s'agit notamment : du compte 4813 et 4816.

Par ailleurs, on remarque une subdivision précise au sous compte 482

Syscohada révisé	Syscohoda
48 CRÉANCES ET DETTES HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (HAO)	48 CRÉANCES ET DETTES HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (HAO)
481 FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS	481 FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS
4811 Immobilisations incorporelles	4811 Immobilisations incorporelles
4812 Immobilisations corporelles	4812 Immobilisations corporelles
4813 Versements restant à effectuer sur titres de participation et titres immobilisés non libérés	
4816 Réserve de propriété	
4817 Retenues de garantie	4817 Retenues de garantie
4818 Factures non parvenues	4818 Factures non

	parvenues
482 FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS, EFFETS À PAYER	482 FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENTS, EFFETS À PAYER
4821 Immobilisations incorporelles	
4822 Immobilisations corporelles	
	483 DETTES SUR ACQUISITION DE TITRES DE PLACEMENT
484 AUTRES DETTES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)	484 AUTRES DETTES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)
485 CRÉANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	485 CRÉANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
4851 En compte, immobilisations incorporelles	4851 En compte
4852 En compte, immobilisations corporelles	4852 Effets à recevoir
4853 Effets à recevoir, immobilisations incorporelles	4857 Retenues de garantie
4854 Effets à recevoir, immobilisations corporelles	4858 Factures à établir
4855 Effets escomptés non échus	
4857 Retenues de garantie	
4858 Facture à établir	
486 AUTRES CRÉANCES HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)	486 CRÉANCES SUR CESSIONS DE TITRES DE PLACEMENT

49 DÉPRÉCIATIONSS ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME (TIERS)

A ce compte, il y a eu ajoute d'une nouvelle subdivision à terminaison 7.

Syscohada révisé	Syscohoda
49 DÉPRÉCIATIONSS ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME (TIERS)	49 DÉPRÉCIATIONS ET RISQUES PROVISIONNÉS (TIERS)
499 PROVISION POUR RISQUES A COURT TERME	499 RISQUES PROVISIONNÉS
4997 sur opérations financières	

Classe 5 COMPTES DE TRESORERIE**50 TITRES DE PLACEMENT**

Ajout des comptes des frais accessoires d'achat des titres de placement (5016), des actions (5026) et des obligations (5036). Le changement de l'intitulé observé au sous compte 502 et 503, tous à terminaison 5 en « autres actions » et « autres obligations ».

Syscohada révisé	Syscohoda
501 TITRES DU TRÉSOR ET BONS DE CAISSE À COURT TERME	501 TITRES DU TRÉSOR ET BONS DE CAISSE À COURT TERME
5016 Frais d'acquisition des titres de trésor et bon de caisse	
502 ACTIONS	502 ACTIONS
5025 Autres actions	5025 Autres titres conférant un droit de propriété
5026 Frais d'acquisition des actions	
503 OBLIGATIONS	503 OBLIGATIONS
5035 Autres obligations	5035 Autres titres conférant un droit de créance
5036 Frais d'acquisition des obligations	
504 BONS DE SOUSCRIPTION	504 BONS DE SOUSCRIPTION
	5043 Bons de souscription d'obligations
508 AUTRES TITRES DE PLACEMENT ET CREANCES ASSIMILÉES	508 AUTRES VALEURS ASSIMILÉES

Aucun changement n'a été enregistré pour le compte 51 « Valeurs à encaisser ».

Pour le compte **52 BANQUES**, abandon de X et Y au niveau du compte 521 « Banques locales », avec spécification en monnaie « nationale » et en « devises »
Ajout du compte 525 « *Banques dépôt à terme* » et le compte 526 a été détaillé.

Syscohada révisé	Syscohoda
521 BANQUES LOCALES	521 BANQUES LOCALES
5211 Banque en monnaie nationale	5211 Banque X
5215 Banque en devises	5212 Banque Y
	524 BANQUES HORS ZONE MONETAIRE
525 BANQUES DEPOT A TERME	
526 BANQUES, INTERETS COURUS	526 BANQUES, INTERETS COURUS
5261 Banque, intérêts courus, charges à payer	
5267 Banque, intérêts courus produits à recevoir	

Aucun changement à signaler pour le compte 53 « *Etablissements financiers et assimilés* » et 54 « *Instruments de trésorerie* ».

55 INSTRUMENTS EN MONNAIE ELECTRONIQUE

La création de ce compte apporté l'innovation conforme à l'évolution de la technologie. Le compte pivot et les comptes ouverts en subdivision n'existaient pas avant.

Syscohada révisé	Syscohoda
55 INSTRUMENTS EN MONNAIE ELECTRONIQUE	
551 MONNAIE ELECTRONIQUE-CARTE DE CARBURANT	
552 MONNAIE ELECTRONIQUE-TELEPHONE PORTABLE	
553 MONNAIE ELECTRONIQUE-CARTE DE PEAGE	
554 PORTE - MONNAIE ELECTRONIQUE	
548 AUTRES INSTRUMENTS MONNAIES ELECTRONIQUES	

Aucun changement n'a été enregistré pour le compte au compte 56 « Banques, crédits de trésorerie et d'escompte » et au compte 58 « Régies d'avances, accreditifs et virements internes ». Seul l'intitulé du compte 57 « Caisse » a changé par le remplacement du concept « monnaie national » par « unités monétaires légales ».

Enfin, l'intitulé du compte 59 a été changé de « Dépréciations et risques provisionnés » en « Dépréciation et provisions pour risque à court terme ».

Classe 6: COMPTES DE CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

L'ajoute aux comptes d'achat 601,602 et 604 d'un sous- compte à terminaison « 5 » : Frais sur achats liés à l'achat respectif.

Syscohada révisé	Syscohoda
601 ACHATS DE MARCHANDISES	601 ACHATS DE MARCHANDISES
6015 Frais sur achats	
602 ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNITURES LIÉES	602 ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET FOURNITURES LIÉES
6025 Frais sur achats	
604 ACHATS STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES CONSOMMABLES	604 ACHATS STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES CONSOMMABLES
6045 Frais sur achats	
608 ACHATS D'EMBALLAGES	608 ACHATS D'EMBALLAGES
6085 Frais sur achats	

Ce qui a entraîné la suppression de l'ancien compte 611 « Transports sur achats ».

62 SERVICES EXTERIEURS

Subdivisions du compte suppression de « A ».

Pour le sous compte 622, à sa terminaison 6, on remarque l'ajout d'un intitulé bien orienté en comptabilité agricole : « Fermages et loyers du foncier ».

Le sous compte 623 a changé t'intitulé en « Redevances de location Acquisitions », à son sous compte à terminaison 4, un ajout sous l'intitulé « Location-Vente ».

Pour la location-vente et à terminaison 8 pour les autres contrats de location. Le compte 6235 contrats assimilés a été abandonné ainsi que le compte 6256 « Assurance transport sur achat ». Il faut aussi remarquer le remplacement de « Crédit-bail » par « location acquisition ». Au compte 624 on a ajouté dans l'intitulé « remise en l'état ». On observe également l'ajout au sous compte 624 à terminaison 4 : « Charges de démantèlement et remise en état ». Changement d'intitulé au sous compte 622 à terminaison 8.

Syscohada révisé	Syscohoda
62 SERVICES EXTERIEURS	62 SERVICES EXTERIEURS A
622 LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES	622 LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES
6226 Fermage et loyer du foncier	
623 REDEVANCES DE LOCATION-ACQUISITION	623 REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS
6234 Location-vente	
	6235 Contrats assimilés
6238 Autres contrats de location acquisition	6238 Locations et charges locatives diverses
624 ENTRETIEN, RÉPARATIONS, REMISE EN ETAT ET MAINTENANCE	624 ENTRETIEN, RÉPARATIONS, REMISE EN ETAT ET MAINTENANCE
6244 Charges de démantèlement et remise en état	
625 PRIMES D'ASSURANCE	625 PRIMES D'ASSURANCE
	6256 Assurances transport sur achats

63 AUTRES SERVICES EXTERIEURS

On Observe l'ajout à l'intitulé du terme « autres » et suppression de « B ».

- Les ajoutés :

A son sous compte à terminaison 1, on observe deux ajouts dans la subdivision à terminaison 4 et 7 respectivement : « Commissions d'affacturage » et « Frais sur instruments monnaie électronique ».

A son sous compte 632 à terminaison 6 et 7 ; a son sous compte 634 à terminaison 5 et 6. Il en est de même à son sous compte 638 à terminaison 5 : Charges de copropriété.

- Les changements d'intitulé :

Au sous compte 631 à terminaison 1 : Suppression du mot « achat » dans l'intitulé

Au sous compte 632 à terminaison 2 : prend l'ancien intitulé de ce sous compte à terminaison 1. Le compte divisionnaire 6324 est bien clair par la précision portée sur « des professions règlementées ». Pour le compte 6342, le libellé a été changé en supprimant « concession et droits similaire ».

Syscohada révisé	Syscohoda
63 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 SERVICES EXTERIEURS B
631 FRAIS BANCAIRES	631 FRAIS BANCAIRES
6311 Frais sur titres (vente, garde)	6311 Frais sur titres (achat, vente, garde)
6314 Commissions d'affacturage	
6317 Frais sur instruments monnaie électronique	
632 RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET DE CONSEILS	632 RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET DE CONSEILS
Suppression	6321 Commissions et courtages sur achats
6326 Rémunérations d'affacturage	
6327 Rémunérations des autres prestataires de services	
634 REDEVANCES POUR BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, CONCESSIONS ET DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	634 REDEVANCES POUR BREVETS, LICENCES, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES
6342 Redevances pour brevets, licences	6342 Redevances pour brevets, licences, concessions et droits similaires
6345 Redevances pour sites internet	
6346 Redevance pour concessions et droits similaires	
637 RÉMUNÉRATIONS DE PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ENTITE	637 RÉMUNÉRATIONS DE PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ENTREPRISE
6372 Personnel détaché ou prêté à l'entité	6372 Personnel détaché ou prêté à l'entreprise
638 AUTRES CHARGES EXTERNES	638 AUTRES CHARGES EXTERNES
6385 Charges de copropriété	

64 IMPOTS ET TAXES

On remarque la petite modification sur l'intitulé du compte 6478 « *Autres amendes pénales et fiscales* » devenu « *Autres pénalités et amendes fiscales* » après la révision.

Syscohada révisé	Syscohoda
64 IMPOTS ET TAXES	64 IMPOTS ET TAXES
6478 Autres pénalités et amendes fiscales	6478 Autres amendes pénales et fiscales

65 AUTRES CHARGES

Ici, le compte 653 a été abandonné, le compte 654 détaillé et les comptes 656 et 657 ajoutés. Le compte 658 a acquis un compte à terminaison 8, pour les autres charges diverses. Pour le compte 659, sa dénomination a été changée, le mot « Provisionnées » ayant été remplacé par « Pour dépréciations et Provisions pour risques à court terme ».

Syscohada révisé	Syscohoda
65 AUTRES CHARGES	65 AUTRES CHARGES
	653 QUOTE-PART DE RÉSULTAT ANNULÉE SUR EXÉCUTION PARTIELLE DE CONTRATS PLURI-EXERCICES
654 VALEUR COMPTABLE DES CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS	654 VALEUR COMPTABLE DES CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS
6541 Immobilisations incorporelles	
6542 Immobilisations corporelles	
656 PERTE DE CHANGE SUR CREANCES ET DETTES COMMERCIALES	
657 PENALITES ET AMENDES PENALES	
658 CHARGES DIVERSES	658 CHARGES DIVERSES
6588 Autres charges diverses	
659 CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME D'EXPLOITATION	659 CHARGES PROVISIONNÉES D'EXPLOITATION
6598 Autres charges pour dépréciations et provisions pour risques à court terme	6598 Autres charges provisionnées

66 CHARGES DE PERSONNEL

Il faut noter le remplacement du terme « entreprise » par « entité » au compte 6672 et les détails ajoutés au compte 668. Ajout du sous compte 663 à terminaison 4 : 6634 « Indemnité de transport ».

Syscohada révisé	Syscohoda
66 CHARGES DE PERSONNEL	66 CHARGES DE PERSONNEL
6634 Indemnité de transport	
667 RÉMUNÉRATION TRANSFÉRÉE DE PERSONNEL EXTÉRIEUR	667 RÉMUNÉRATION TRANSFÉRÉE DE PERSONNEL EXTÉRIEUR
6672 Personnel détaché ou prêté à l'entité	6672 Personnel détaché ou prêté à l'entreprise
668 AUTRES CHARGES SOCIALES	668 AUTRES CHARGES SOCIALES
6685 Assurances et organismes de santé	
6686 Assurances retraite et fonds de pension	
6687 Majorations et pénalités sociales	
6688 Charges sociales diverses	

67 FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES

A ce compte, ajout du sous compte 671 à terminaison 4 ; le compte 6721 est supprimé, à ce compte, des précisions sont observées dans les intitulés sur « la location acquisition ou vente » et ajout à ce sous compte à terminaison 4 et 8. De même au sous compte 677 dans sa subdivision à terminaison 1 et 2 on observe Un ajout.

Syscohada révisé	Syscohoda
671 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	671 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS
6714 Primes de remboursement des obligations	
672 INTÉRÊTS DANS LOYERS DE LOCATION ACQUISITION	672 INTÉRÊTS DANS LOYERS DE CRÉDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILÉS
	6721 Intérêts dans loyers de crédit-bail immobilier
6724 Intérêts dans loyers de location acquisition/ location-vente	
6728 Intérêts dans les loyers des locations acquisition	
674 AUTRES INTÉRÊTS	674 AUTRES INTÉRÊTS
6745 Intérêts bancaires et <u>sur opérations de financement</u> (escompte...)	6745 Intérêts bancaires et <u>sur opérations de trésorerie</u> et d'escompte
676 PERTES DE CHANGE FINANCIERES	676 PERTES DE CHANGE
677 PERTES SUR TITRES DE PLACEMENT	677 PERTES SUR CESSIONS DE TITRES DE PLACEMENT
6771 Pertes sur cessions de titres de placement	
6772 Malis provenant d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants	
678 PERTES ET CHARGES SUR RISQUES FINANCIERS	678 PERTES SUR RISQUES FINANCIERS
679 CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME FINANCIÈRES	679 CHARGES PROVISIONNÉES FINANCIÈRES

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Le compte 681 a vu sa subdivision 6811 « *Dotations aux amortissements des charges immobilisées* » être abandonnée suite à l'annulation de l'ancien comptes 20 « *Charges immobilisées* ». Il en est de même du compte 687 qui a été abandonnée avec toutes ses subdivisions.

Syscohada révisé	Syscohoda
681 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS D'EXPLOITATION	681 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS D'EXPLOITATION
	6811 Dotations aux amortissements des charges immobilisées
	687 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS À CARACTÈRE FINANCIER
	6872 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations
	6878 Autres dotations aux amortissements à caractère financier

69 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS D'EXPLOITATION

Il faut constater le changement de l'intitulé qui était avant « Dotations aux provisions » dont l'effet s'est reproduit sur le compte 691 et ses subdivisions. En outre, on peut voir que le compte 6912 a été abandonné.

Cette insertion des mots « et aux dépréciations » se retrouve aussi dans le compte 697 et ses subdivision.

Syscohada révisé	Syscohoda
691 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS D'EXPLOITATION	691 DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION
6911 Dotations aux provisions pour risques et charges	6911 pour risques et charges
	6912 pour grosses réparations
6913 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles	6913 pour dépréciation des immobilisations incorporelles
6914 Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles	6914 pour dépréciation des immobilisations corporelles
697 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS FINANCIÈRES	697 DOTATIONS AUX PROVISIONS FINANCIÈRES
6971 Dotations aux provisions pour risques et charges	6971 pour risques et charges
6972 Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	6972 pour dépréciation des immobilisations financières

Classe 7 COMPTES DES PRODUITS

Dans les sous comptes de 70 ventes, 701,702, 703,704 et 706 des nouvelles subdivisions portant sur la vente « *sur internet* »(terminaison 5) et le « *rabais, remises et ristournes accordés* » (terminaison 9) ont été ajoutées.

Une subdivision, qui n'existait pas avant la révision, a été ajoutée au compte 71 « Subventions d'exploitation ». Il s'agit du compte 714 « *Indemnités et subventions d'exploitation (entité agricole)* »

72 PRODUCTION IMMOBILISEE

Il faut noter l'ajoute du compte 724 au compte 72 « *Production immobilisée* » et des détails au compte 722 « *Immobilisations corporelles* » en vue de distinguer les immobilisations corporelles « *hors actifs biologiques* » et les immobilisations corporelles « *actifs biologiques* » : comptes 7221 et 7222 respectivement.

Syscohada révisé	Syscohoda
722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES
7221 Immobilisations corporelles (hors actifs)	

biologiques)	
7222 Immobilisations corporelles (actifs biologiques)	
724 PRODUCTION AUTO-CONSOMMEE	

75 AUTRES PRODUITS

Les comptes 751 et 756 ont été ajoutés ainsi que des détails au compte 754. Le compte 753 de l'ancien SYSCOHADA n'a pas été repris à la révision. Les détails Au compte 758 « *Produits divers* », l'intitulé du sous compte 7581 a changé suite au remplacement du mot « Jetons » par « indemnité » et, la subdivision 7588 « *Autres produits divers* » y a été ajoutée.

Syscohada révisé	Syscohoda
751 PROFITS SUR CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	Ajout
	753 QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR EXÉCUTION PARTIELLE DE CONTRATS PLURIEXERCICES
754 PRODUITS DES CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS	754 PRODUITS DES CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS
7541 Immobilisations incorporelles	
7542 Immobilisations corporelles	
756 GAINS DE CHANGE SUR CREANCES ET DETTES COMMERCIALES	
758 PRODUITS DIVERS	758 PRODUITS DIVERS
7581 Indemnités de fonction et autres rémunérations d'administrateurs	7581 Jetons de présence et autres rémunérations d'administrateurs
7588 autres produits divers	

77 REVENUS FINANCIERS ET PRODUITS ASSIMILES

Des subdivisions, qui n'existaient pas avant, ont été ajoutées aux comptes 771, 772 et 774, ainsi qu'un nouveau compte : 775 « *Intérêt dans loyers de location acquisition* ». En plus l'intitulé du compte 776 a été précisé par l'ajouté du mot « *financiers* »).

Syscohada révisé	Syscohoda
771 INTÉRÊTS DE PRÊTS ET CREANCES DIVERSES	771 INTÉRÊTS DE PRÊTS
7711 Intérêts de prêts	
7713 Intérêts de créances diverses	
772 REVENUS DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES	772 REVENUS DE PARTICIPATIONS
7721 Revenus des titres de participation	
7722 Revenus autres titres immobilisés	

774 REVENUS DE PLACEMENT	774 REVENUS DE TITRES DE PLACEMENT
7745 Revenus des obligations	
7746 Revenus des titres de placement	
775 INTERETS DANS LOYERS DE LOCATION ACQUISITION	
776 GAINS DE CHANGE FINANCIERS	776 GAINS DE CHANGE

79 REPRISES DE PROVISIONS

Le compte 799 « *Reprise de subvention d'investissement* » a été ajouté. Cette a un impact sur le résultat d'exploitation alors que avant, en tant que 865 « *Reprise sur subventions d'investissement* », c'était « sur le Résultat HAO ».

Syscohada révisé	Syscohoda
799 REPRISES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	865 REPRISES SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Classe 8 COMPTES DES AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS

Ajoute des subdivisions au compte 83 « *Charges hors activités ordinaires* » en ses comptes 833 et 837: ces subdivisions n'existaient pas avant.

Syscohada révisé	Syscohoda
833 CHARGES LIEES AUX OPERATIONS DE RESTRURATION	
837 CHARGES LIEES AUX OPERATIONS DE LIQUIDATION	

Des changements sont à constater au compte 84 « *Produits hors activités ordinaires* » où il y a eu ajoute dessous comptes 844,847 et un changement de la nomenclature du 849 qui devient « *Reprises des charges pour dépréciations et provisions pour risques à court terme* ».

Syscohada révisé	Syscohoda
844 PRODUITS H.A.O. CONSTATES (entité agricole)	
847 PRODUITS LIES AUX OPERATIONS DE LIQUIDATION	
849 REPRISES DES CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME H.A.O.	849 REPRISES DES CHARGES PROVISIONNÉES H.A.O.

Aucune modification au compte 85

Au compte 86, Suppression du compte 865 par le remplacement du compte 799. Ceci est un changement de classe 8 à 7.

Syscohada révisé	Syscohoda
799 REPRISES DE SUBVENTIONS	865 REPRISES SUR SUBVENTIONS

Classe 9 : les comptes de la comptabilité analytique de gestion et des engagements n'ont pas été touchés par la révision.

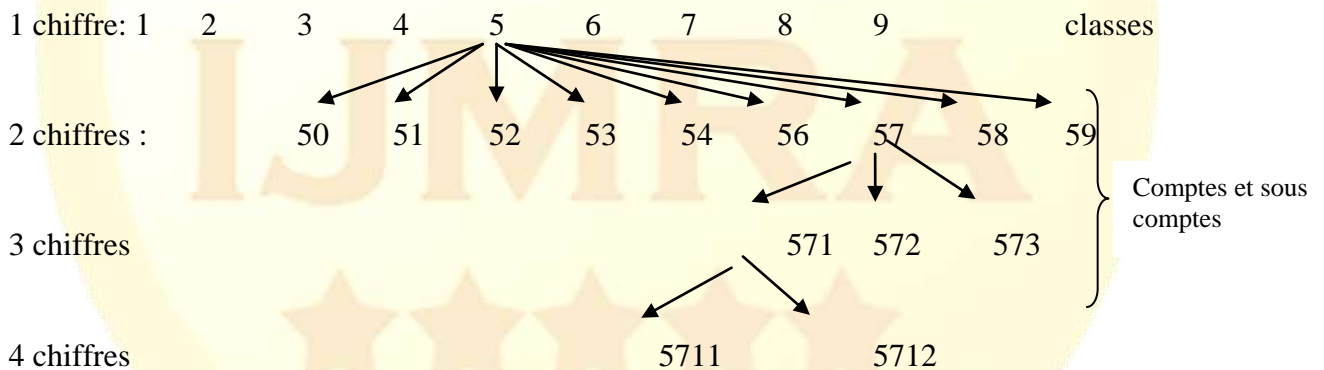
DISCUSSIONS

Les dissemblances relevées dans la comparaison du système comptable de l'OHADA avant et après la révision sont ici évaluées en termes d'amélioration ou non. Il s'agit notamment de la classification des comptes et des modifications, des ajouts et des suppressions des comptes ou des concepts, avant de formuler quelques suggestions.

1. La classification des comptes

Comme toutes les comptabilités qui utilisent le classement décimal pour sa codification, la classification du nouveau système n'a pas changé. Comme on peut le remarquer, cette classification décimale est la base de la nomenclature comptable structurée de la manière suivante :

Schéma de subdivision Classe-Comptes et souscomptes



On peut lire de ce schéma, par exemple :

Classe 5 Comptes de trésorerie

57 Caisse

571 Caisse siège social

5711 en unités monétaires légales

5712 en devises

Pour passer du compte 57 à son sous compte 571 le mot « caisse » a été retenu. On remarquera que cette logique a été rompue dans la suite, c'est-à-dire pour passer du compte 571 à ses subdivisions. Si cette logique était respectée on aurait ce qui suit :

5711 *Caisse, siège social*, en unités monétaires légales

5712 *Caisse, siège social*, en devises

Ceci est revenu plusieurs fois dans les Plans de comptes présentés avant et après la révision, alors que pour certains comptes la logique de lecture a été respectée. Ce manque de fidélité pourrait compliquer l'apprentissage des certains novices, même si évidemment cela ne pose pas problème pour les comptables expérimentés.

On a constaté un changement de classe du compte 865 « *Reprise sur subventions d'investissements* » (classe 8) devenu compte 799 « *Reprises sur subvention d'investissement* » (Classe 7).

2. Les modifications des concepts

Les quelques modifications que nous avons relevées sont :

- Apporteur pour associé et actionnaire ;
- Entité pour entreprise ;
- Le concept de crédit bail remplacé par location acquisition ;
- Charges Provisionnées remplacé par Dépréciations et provisions pour risque à CT ;
- Jetons de présence remplacé par indemnité de fonction ;
- Actifs biologiques en remplacement de Actifs animal et végétal;

3. Les ajoutes

Il s'agit des nouveaux comptes ou des détails des comptes qui étaient non ventilés avant.

- Le compte 138 a été ventilé ;
- Les comptes 55,714,724,751,756,7588,775,799 et 55 « *Instruments de trésorerie électronique* » et de « *Avoir d'or et autres métaux précieux* » ;
- Les frais sur achat ;
- Internet ;
- Les nouvelles subdivisions des comptes ; etc.

4. Les suppressions

Il s'agit des comptes qui ont été sortis de la liste ou des concepts qui ont été abandonnés.

- Le concept de recherche ;
- Le compte 20 et toutes ses subdivisions ;
- Compte 753 « *Quote part de résultat sur exécution partielle de contrats pluri exercices* »
- Le compte 611 « *Frais sur achat* » ; etc.

5. Quelques suggestions

Bien que sachant que le système comptable laisse la latitude d'adapter le plan de comptes à la réalité de chaque entité (selon sa particularité), ce qui justifie la non ventilation de certains comptes avant la révision, nous effectuons quand même quelques suggestions que voici.

Aucun compte n'a été réservé pour le cas où l'achat se fait suivre de la facture à une date ultérieure (Cas de facture Non parvenues). Nous suggérons d'insérer dans la liste des

comptes, le compte 4084 « *Fournisseur, factures non parvenus, Acquisition courantes d'immobilisation* ».

Il en est de même du compte 414 « *Créances sur cessions courantes d'immobilisations* » dans le cas où la vente se fait suivre de la facture à une date ultérieure (Cas de facture à établir). Nous suggérons l'insertion dans la liste des comptes du compte 4184 « *Clients, factures à établir sur cession courantes d'immobilisation* ».

En outre, il est du reste sans ignorer que la comptabilité se tient chez le vendeur (fournisseur) et chez l'acheteur (client). De ce point de vue, l'ajout du compte « Vente sur internet » nous renvoie à la tenue de la comptabilité chez le fournisseur. Cependant l'achat sur internet chez l'acheteur reste une insuffisance car le compte n'a pas été prévu dans la révision à cet effet.

CONCLUSION

Sans la prétention d'avoir été exhaustif, notre analyse arrive à la conclusion que la révision du SYSCOHADA a amélioré significativement l'ancienne version en apportant plus de lumière sur les concepts et sur la classification des comptes

Elle a en plus ajusté la comptabilité à l'actualité dans le cas de l'incorporation des nouveaux instruments de trésorerie dans la classe des comptes financiers. En effet, il faudra aujourd'hui se conformer aux NTIC et à l'utilisation de la criptomonnaie, des cartes de crédit et des comptes de la téléphonie comme AIRTEL MONEY, MPESA, ORANGE MONEY, etc. Le téléphone est donc devenu une caisse ou même une banque.

Nous espérons que ce travail pourrait aider les professionnels de la comptabilité en RDC, où l'ancienne version du SYSCOHADA était encore en étude pour beaucoup et voir nouvellement introduit dans l'enseignement et voici qu'une révision s'en est tout de suite suivie. Les motivations de la révision restent à approfondir dans une autre étude en vue de la compréhension des bénéfices qu'elle a apportée.

BIBLIOGRAPHIE

1. OHADA, Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière», 26 janvier 2017, Brazzaville.
2. OHADA, Code bleu, 3^{ème} Edition, Juin 2014.
3. PCGC, loi n°76-020 de la 16/07/1976 portant normalisation comptable au Congo (Zaire).